

Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec) le **lundi 8 avril 2019** à compter de **17 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

**PRÉSENCES:**

Monsieur Claude Beaulieu, président

Mesdames Micheline Marcotte Boucher, Nathalie Dorais-Pagé, et messieurs Pierre Boucher, Ernest Bédard et Romain Vanhooren, commissaires

Madame Manon Dufour, directrice générale, Madame Julie Laberge, directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, secrétaire général.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Monsieur Guy Bélair, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport

Monsieur Michel Enright, directeur du Service des ressources éducatives

Madame Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières

Monsieur Denis St-Onge, directeur du Service des ressources humaines

**ABSENCE MOTIVÉE :**

Monsieur Steve Kirk

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Monsieur Claude Beaulieu constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**E045-1904 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**E046-1904 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que le procès-verbal de la séance tenue le 28 janvier 2019 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

## **AVIS DE SUIVI DU 28 JANVIER 2019**

La Direction générale fait part de tous les avis de suivi de cette séance.

### **E047-1904 RECONDUCTION DU CONTRAT – ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ALARME INTRUSION POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT que le contrat de services d'entretien et de surveillance du système d'alarme intrusion avec le prestataire de services *Alarme Provinciale inc.* vient à échéance le 30 juin 2019 pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher de reconduire le contrat de services pour l'entretien et la surveillance d'alarme intrusion pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire des Draveurs avec le prestataire de services *Alarme Provinciale inc.* situé au 8420, rue Lebrun, Mirabel, Québec, J7N 1Y6, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, aux mêmes termes et conditions :

<b>Établissement</b>	<b>Coût annuel (excluant les taxes)</b>
L'ensemble des édifices	18 982,02 \$
Appel de service	65,00 \$ / heure

Adopté à l'unanimité

**E048-1904 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES – LOCATION DE BENNES À ORDURES, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT que le contrat de location de bennes à ordures, collecte et transport des matières résiduelles pour tous les établissements sur le territoire de la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley avec le prestataire de services *Les Entreprises Myral enr.* vient à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services reçus par ce prestataire de services à l'ensemble des établissements;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de reconduire le contrat de location de bennes à ordures, collecte et transport des matières résiduelles pour tous les établissements sur le territoire de la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley avec *Les Entreprises Myral enr.*, situé au 815, rue Vernon, Gatineau, Québec J9J 3K4, pour une deuxième et dernière année soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, aux mêmes termes et conditions soit pour :

- les établissements d'enseignement primaire, centres de formation générale des adultes, centres de formation professionnelle, centre administratif, édifice Sainte-Bernadette;
- la location de bennes, collecte et transport des matières résiduelles pour un montant de 68 146,34 \$ excluant les taxes;
- les établissements d'enseignement secondaire, le coût par appel est de 137 \$ excluant les taxes et le coût à la tonne métrique est en fonction de la tarification de la Ville de Gatineau.

Adopté à l'unanimité

**E049-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES  
BÂTIMENTS – REMPLACEMENT DES GRILLES GRATTE-  
PIEDS – ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 50 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 31 janvier 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 19 février 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren d'accepter la soumission de la firme **D.L.S. Construction Inc.**, située au 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9, d'une somme de **55 500,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement des grilles gratte-pieds à l'école secondaire du Versant.

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

<b>Defran inc.</b> 55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	58 422,00 \$
<b>Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.)</b> 183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	61 600,00 \$
<b>DMA Construction (3955788 Canada Inc.)</b> 50, boulevard St-Raymond, suite 200 Gatineau (Québec) J8Y 1R7	63 500,00 \$

**Parko inc.** 154 126,00 \$  
586, rue Roussin  
Québec (Québec) G3G 2C9

**Construction Larivière Ltée** Non conforme  
640, Auguste-Mondoux  
Gatineau (Québec) J9J 3K3

Adopté à l'unanimité

**E050-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES  
BÂTIMENTS – MISE AUX NORMES INCENDIE (RETRAIT  
DE LA POMPE, MODIFICATION DE LA TUYAUTERIE ET  
MISE AUX NORMES DES DISPOSITIFS  
ANTIREFOULEMENT) – ÉCOLE DES CÉPAGES**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 125 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 mars 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 28 mars 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 16 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'accepter la soumission de la firme **D.L.S. Construction Inc.** située au 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9 d'une somme de **88 000,00 \$**, excluant les taxes pour la mise aux normes incendie (retrait de la pompe, modification de la tuyauterie et mise aux normes des dispositifs antirefoulement) à l'école des Cépages.

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

**Defran inc.** 94 222,00 \$  
55, rue Breadner  
Gatineau (Québec) J8Y 2L7

<b>Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.)</b> 183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	105 210,00 \$
<b>DMA Construction (3955788 Canada Inc.)</b> 50, boulevard St-Raymond, suite 200 Gatineau (Québec) J8Y 1R7	142 000,00 \$
<b>LCC &amp; Associés Canada Inc.</b> 41, rue de Valcourt, suite 07 Gatineau (Québec) J8T 8G9	Non conforme

Adopté à l'unanimité

**E051-1904 ADJUDICATION DE CONTRAT: SERVICE DE  
REPROGRAPHIE POUR LES EXAMENS DE JUIN ET AOÛT  
2019 À 2021**

CONSIDÉRANT les besoins de service de reprographie pour les examens de juin et août;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation émis le 11 mars 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 20 mars 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT le service de reprographie des examens de juin et août 2019 à 2021 avec possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources éducatives et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Romain Vanhooren d'accepter la soumission de la firme Imprimerie Vincent Ltée située au 120, rue Jean-Proulx à Gatineau (Québec) J8Z 1V3 au montant de 59 947,43 \$ excluant les taxes.

<b>AUTRES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
<b>Copie Conforme</b> 678, boul. St-Joseph Gatineau (Québec) J8Y 4A8	61 861,53 \$
<b>Impression Charles</b> 625, boul. St-René Est Gatineau (Québec) J8P 8A6	89 481,43 \$

Adopté à l'unanimité

### **E052-1904 ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE MOBILIER – ÉCOLE PRIMAIRE DE VAL-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT que le financement de cette acquisition sera pris à même le budget de construction de l'école primaire de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé le 22 février 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture de soumissions le 14 mars 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que la livraison de la marchandise devra être effectuée à l'école de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT que l'assemblage de la marchandise et l'installation de cette dernière dans les locaux de l'école répartis sur deux étages devront être complétés au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'accepter la soumission du fournisseur **Gyva** situé au 11-189, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S7, d'une somme de **78 299,00\$** excluant les taxes pour l'achat de mobilier de l'école de Val-des-Monts.

Adopté à l'unanimité

**E053-1904 ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE MOBILIER DE  
L'ADMINISTRATION ET DU LABORATOIRE  
INFORMATIQUE – ÉCOLE PRIMAIRE DE VAL-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT que le financement de cette acquisition sera pris à même le budget de construction de l'école primaire de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé le 19 mars 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture de soumissions le 2 avril 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que la livraison de la marchandise devra être effectuée à l'école de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT que l'assemblage de la marchandise et l'installation de cette dernière dans les locaux de l'école répartis sur deux étages devront être complétés au plus tard le 28 juin 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'accepter la soumission du fournisseur **Gyva** situé au 11-189, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S7, d'une somme de **60 000,00\$** excluant les taxes pour l'achat de mobilier pour les locaux administratifs ainsi que le laboratoire informatique de l'école de Val-des-Monts.

Adopté à l'unanimité

**E054-1904 ADJUDICATION DU CONTRAT DU MANDAT DE L'AUDIT  
EXTERNE**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13.3);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 31 janvier 2019 conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 15 février 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher d'accepter la soumission du cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., situé au 200, rue Montcalm, suite 405, Gatineau (Québec), J8Y 3B5 au montant de 90 000,00 \$, excluant les taxes, pour le mandat d'audit pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, avec la possibilité de reconduction annuelle pour deux années supplémentaires aux mêmes conditions.

<b>AUTRES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
<b>Marcil Lavallée S.E.N.C./G.P.</b> 200, rue Montcalm, bureau 100 Gatineau (Québec) J8Y 3B5	<b>110 700,00 \$</b>
<b>Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.</b> 1839, rue Saint-Louis, bureau 100 Gatineau (Québec) J8T 4H3	<b>119 250,00 \$</b>

Adopté à l'unanimité

### **E055-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF – ÉCOLE LA SOURCE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Normand Sylvestre (circonscription 4);

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de verser une somme de 200.00\$ au budget de l'école La Source en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

### **E056-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF – POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Loyer (circonscription 3);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher de verser une somme de 1000.00\$ au budget de l'école Polyvalente de l'Érablière en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E057-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE DE L'ODYSSÉE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Nathalie Dorais-Pagé (circonscription 7);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de verser une somme de 319.50\$ au budget de l'école de l'Odyssee en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E058-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE DE L'ESCALADE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Micheline Marcotte Boucher (circonscription 8);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren de verser une somme de 296.50\$ au budget de l'école de l'Escalade en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E059-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-BOIS**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Ernest Bédard (circonscription 2);

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de verser une somme de 459.00\$ au budget de l'école de l'Orée-des-Bois en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E060-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE DU VALLON**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Loyer (circonscription 3);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de verser une somme de 247.50\$ au budget de l'école du Vallon en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E061-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE DE LA COLLINE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Pierre Boucher (circonscription 1);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren de verser une somme de 285.00\$ au budget de l'école de la Colline en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E062-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
COMPÉTENCE OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur David Pigeon (circonscription 9);

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de verser une somme de 250.00\$ au budget du Centre de formation professionnelle Compétence Outaouais en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E063-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE L'ÉQUIPAGE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Pierre Boucher (circonscription 1);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de verser une somme de 670.00\$ au budget de l'école de l'Équipage en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E064-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE DE TOURAINE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Normand Sylvestre (circonscription 4);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher de verser une somme de 227.50\$ au budget de l'école de Touraine en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E065-1904 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF –  
ÉCOLE MASSÉ**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Loyer (circonscription 3);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de verser une somme de 253 \$ au budget de l'école de Massé en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

## **E066-1904 APPROBATION DE LA LISTE DE CHÈQUES ÉMIS ET DE LA LISTE DE PAIEMENTS DIRECTS**

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative concernée s'est assurée que les achats de biens et de services pour lesquels des déboursés ont été effectués en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été délégués et selon les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que la livraison des biens ou la prestation des services a eu lieu conformément aux exigences de la direction de l'unité administrative;

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT le contrôle effectué par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que Monsieur Romain Vanhooren a procédé par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui des chèques ou paiements directs suivants 285101, 285139, 285196, 285236, 285247, 285770, 285962, 286004, 286796, 287463, 289215, 289473, 289486, 289897, 290222 durant la période du 17 décembre 2018 au 10 mars 2019 inclusivement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Vanhooren d'approuver la liste des chèques émis et la liste des paiements directs pour la période du 17 décembre 2018 au 10 mars 2019 inclusivement, pour un montant total de 26 900 092,65 \$.

Adopté à l'unanimité

## **COMMUNICATIONS**

**PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

## **DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du comité exécutif aura lieu le lundi 6 mai 2019 à 18 h dans le salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

## **E067-1904 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que la séance soit levée. Il est 17 h 51.

---

Christian Laforest  
Secrétaire général

---

Claude Beaulieu  
Président